



**INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER**

# **Communiqué de presse**

## **LE NEUVIÈME ATELIER RÉGIONAL SUR LE DROIT DE LA MER S'EST TENU À MEXICO**

Le neuvième atelier régional du Tribunal international du droit de la mer vient de s'achever avec succès à Mexico. Ont participé à cet atelier – qui avait pour thème « Le rôle du Tribunal international du droit de la mer en matière de règlement des différends relatifs au droit de la mer dans la région des Caraïbes » – des représentants de 15 Etats (Antigua-et-Barbuda, la Barbade, Belize, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Guatemala, Guyana, Haïti, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, République dominicaine et Saint-Kitts-et-Nevis).

Lors de la cérémonie d'ouverture, M. le Juge Shunji Yanai, Président du Tribunal international du droit de la mer, a remercié le Conseiller juridique du Ministère des affaires étrangères du Mexique, M. Max Diener, dont le gouvernement avait offert d'accueillir l'atelier, et lui a exprimé « sa gratitude pour l'appui fourni en vue de son organisation, en soulignant que sans cette aide, cette manifestation n'aurait pas été possible ».

Au cours des deux jours de l'atelier, des séminaires sur des thèmes portant sur la conduite des affaires devant le Tribunal, les procédures incidentes, les avis consultatifs, les procédures urgentes (prompte mainlevée de l'immobilisation des navires et libération des équipages ainsi que mesures conservatoires), ont été donnés par le Président du Tribunal, le Vice-Président, M. Albert Hoffmann (Afrique du Sud), M. le Juge Anthony Lucky (Trinité-et-Tobago) et le Greffier du Tribunal, M. Philippe Gautier. L'atelier s'est achevé par un échange de vues, à l'occasion duquel les participants ont fait part de leur expérience respective en matière d'application du droit de la mer dans la région.

Des ateliers régionaux, destinés aux fonctionnaires et aux spécialistes du droit de la mer au sein des ministères des affaires étrangères, de la justice, des pêches, des transports et du milieu marin, ont été tenus jusqu'à présent à Dakar, à Kingston, à Libreville, à Singapour, à Bahreïn, à Buenos Aires, au Cap, aux Fidji et à Mexico. Ils constituent l'un des quatre piliers des programmes de formation du Tribunal. Depuis 1997, le programme de stage a permis à 256 stagiaires originaires de 81 Etats de mieux comprendre les activités et le rôle du Tribunal. Ce programme

est destiné aux étudiants en droit, en relations internationales, en relations publiques, en sciences politiques, en bibliothéconomie et en traduction. Le programme de renforcement des capacités et de formation sur les mécanismes de règlement des différends relatifs à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, destiné à de jeunes fonctionnaires gouvernementaux et chercheurs, qui est mené en collaboration avec la Nippon Foundation depuis 2007, a offert à 36 fonctionnaires et chercheurs originaires de 36 Etats une formation exhaustive en matière de règlement pacifique des différends liés au droit de la mer. L'Académie d'été de la Fondation internationale du droit de la mer a accueilli 184 participants originaires de 84 Etats depuis sa création en 2007.

NB : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels. Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal ([www.tid.org](http://www.tid.org) ou [www.itlos.org](http://www.itlos.org)) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter à : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).  
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,  
adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org)